

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 1

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Triolet de Chomérac, conformément à l'arrêté n°127-2022 relatif au changement de lieu de la séance. La réunion s'est déroulée à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Membres absents excusés ayant donné procuration : David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Éric SALADINO (procuration à Joan THOMAS) ; Adeline SAVY (procuration à Cyril AMBLARD) ; Valentin GINEYS (procuration à Doriane LEXTRAIT).

Membres excusés sans procuration : Amandine LARRA.

Secrétaire de séance : Joan THOMAS

Délibération n°2022_09_22_01

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Rapporteur : Madame Doriane LEXTRAIT

Madame Doriane LEXTRAIT rappelle au conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant, conformément à l'article 313-1 du Code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au regard des tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2022, Madame Doriane

LEXTRAIT propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1er décembre 2022.

Après avoir entendu les explications de Madame Doriane LEXTRAIT et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté n° 2022-128 du 8 juin 2022 relatif au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1er décembre 2022.

PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de la carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emploi des adjoint techniques territoriaux.

DE MODIFIER en ce sens le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

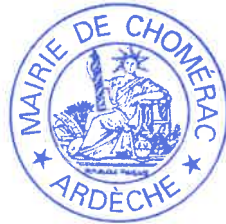
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Adopté à l'unanimité (22 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; Bernadette DEVIDAL ; David SCARINGELLA ; Éric SALADINO ; Adeline SAVY ; Valentin GINEYS ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

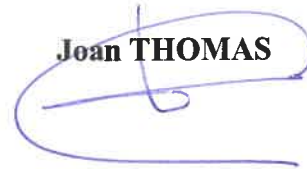
Le Maire

François ARSAC



La secrétaire de séance

Joan THOMAS



Annexe

Tableau des effectifs au 01/12/22

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Qualité statutaire	Temps complet (TC) ou non complet (TNC)	Poste pourvu	Poste vacant	Total des effectifs par service
Directeur général des services		DGS des communes de 2000 à 10 000 habitants	Titulaire (emploi fonctionnel)	TC	1	0	Service administratif
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	Titulaire	TC	0	1	
		Attaché	Titulaire	TC	0	1	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	TC	3	0	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	TC	0	2	
		Adjoint administratif	Titulaire	TC	2	0	
Technique	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	0	
Police	Garde-champêtre	Garde-champêtre chef principal	Titulaire	TC	1	0	
TOTAL SERVICE ADMINISTRATIF :					8	4	12
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Titulaire	TC	1	0	Service ménage, cantine, écoles
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	Titulaire	TC	1	0	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	TC	2	2	
		Adjoint technique	Titulaire	TC	4	1	
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	0	
TOTAL SERVICE MENAGE-CANTINE-ECOLES :					9	3	12
Technique	Technicien	Technicien territorial	Titulaire	TC	0	1	Service technique
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	TC	2	0	
		Adjoint technique	Titulaire	TC	1	1	
			Stagiaire	TC	2	0	
TOTAL SERVICE TECHNIQUE :					5	2	7
Animation	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation	Titulaire	TNC	0	1	Service bibliothèque
			Titulaire	TC	1	0	
TOTAL SERVICE BIBLIOTHEQUE :					1	1	2
Total des postes pourvus et des postes vacants :					23	10	
Total général :					33		